Compte rendu de la séance du lundi 09 avril 2018

Président : GIRAUD-GUIGUES Bernard

Présents: Orrado-Goldoes Berhard

Présents: Monsieur Bernard ANCIAN, Madame Isabelle BAILLY CHARPY, Monsieur Jean-Marc BERNE, Monsieur Jean-Paul BUGNET, Madame Nathalie GERBER, Monsieur Bernard

GIRAUD-GUIGUES, Madame Marie-Claude JAVIS-VILLARD, Madame Nathalie LEGER, Madame Nelly MARéCHAL, Monsieur André MARTINOD, Monsieur Marcel MARTINOD, Monsieur

Jean-Claude MINET, Monsieur Jean-Yves MONTANGE, Madame Pascale NIOGRET, Madame Marie PASSARD, Monsieur Bernard PERRET, Monsieur Emmanuel PHILIPPE, Madame Marie-Josèphe REYDELLET, Madame Delphine RICHARD, Madame Catherine RIVIERE, Monsieur Jean ROCHE, Monsieur Renaud TROCCON, Monsieur Jacques VINCENT-FALQUET, Monsieur Abel VUAILLAT, Madame Victoire VUAILLAT

Abents: Monsieur Jean-Marie CHAIMBAULT par Monsieur Jean ROCHE

Réprésentés: Monsieur Jean-Marie CHAIMBAULT par Monsieur Jean ROCHE

Secrétaire(s) de la séance : Marcel MARTINOD

Début de séance : 20h10

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 26 mars 2018
- Vote des taux d'imposition 2018
- Approbation des budgets prévisionnels 2018
- Programmes de travaux forestiers
- SIVOM du Valromey : participation des communes aux frais de scolarité 2016-2017
- Convention avec l'Agence d'Ingénierie de l'Ain : mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux sur l'adduction d'eau potable du Petit Abergement
- Lancement d'une consultation pour la maîtrise d'œuvre des travaux sur le réseau d'adduction d'eau potable du Petit Abergement.
- Syndicat mixte du Plateau de Retord : élection de nouveaux représentants
- Régularisation de la mise en place des astreintes
- Point sur les délégations du maire
- Compte rendu des commissions
- Questions diverses

Délibérations du conseil :

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2018 (DE_2018_049)

BU DG ET PRIN CIPAL				
	F O N C T I O N N E M E N T	DEPENSES	RECETTES	
VOTE	N o u v e a u x c r é d i t s	1 803 135,33 €	1 284 377,00 €	
REPORTS	rar exercice 2017			
REPORTS	002 résultat reporté		518 758,33 €	
	Total	1 803 135,33 €	1 803 135,33 €	
	IN V ESTISSEM EN T	DEPENSES	RECETTES	
V O T E	Nouveaux crédits	674 286,00 €	556 263,04 €	
REPORTS	rar exercice 2017	74 258,00€	58847,00€	
REPORTS	001 solde execution reporté		133 433,96 €	
	Total	748 544,00 €	748544,00€	
B U D G E T B O I S				
	FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	
V O T E	N o u v e a u x c r é d i t s	162 692,74 €	83 344,00 €	
REPORTS	rar exercice 2017			
REPORTS	002 résultat reporté		79 348,74 €	
	Total	162 692,74 €	162692,74€	
	IN V E S T I S S E M E N T	DEPENSES	RECETTES	
VOTE	Nouveaux crédits	284 298,37 €	277 702,37 €	
REPORTS	rar exercice 2017		6 596,00€	
REPORTS	001 solde execution reporté			
	Total	284 298,37 €	284 298,37 €	

BUDGET EAU ASSAINISSEMENT				
	FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	
VOTE	Nouveaux crédits	344 930,40 €	247 664,37 €	
REPORTS	rar exercice 2017			
REPORTS	002 résultat reporté		97 266,03 €	
	Total	344 930,40 €	344 930,40 €	
	IN V ESTISSEM EN T	DEPENSES	RECETTES	
VOTE	Nouveaux crédits	901 668,80 €	117 583,76 €	
REPORTS	rar exercice 2017	49 860,00 €	60 620,00 €	
REPORTS	001 solde execution reporté		773 325,04 €	
	Total	951 528,80 €	951 528,80 €	
SECTION SOTHONOD				
	FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	
VOTE	Nouveaux crédits	23 121,73 €	20 147,00 €	
REPORTS	rar exercice 2017			
REPORTS	002 résultat reporté		2 974,73 €	
	Total	23 121,73 €	23 121,73 €	
	IN V ESTISSEM EN T	DEPENSES	RECETTES	
VOTE	Nouveaux crédits	17 862,00 €	14 756,00 €	
REPORTS	rar exercice 2017			
REPORTS	001 solde execution reporté		3 106,00 €	
	Total	17 862,00€	17 862,00 €	

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

ADOPTE le budget primitif 2018 du budget principal de la commune, par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement.

ADOPTE le budget primitif 2018 des budgets annexes de EAU/ASSAINISSEMENT, BOIS et de la SECTION DE SOTHONOD par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement.

<u>VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2018 (DE 2018 050)</u>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018

Dénomination	2017	2018
Taxe d'habitation	14.36 %	14.36 %
Taxe foncière (bâti)	11.12 %	11.12 %
Taxe foncière (non bâti)	47.26 %	47.26 %
Cotisation Foncière Entreprises	Transférée à	
	la CCBS	

PROGRAMMES DE TRAVAUX FORESTIERS 2018 (DE_2018_051)

Le conseil valide les programmes suivants :

Forêt communale de HAUT VALROMEY (Petit Abergement)

Entretien sur les parcelles 7.8.9.14.31p.34p

Le montant des travaux de fonctionnement s'élève à 2 341,02€ H.T.

Travaux consistant en une intervention d'entretien du parcellaire : débroussaillement manuel de la végétation sans mies en peinture

Travaux sylvicoles subventionnés parcelles 11.x, 12.x,13.x

Le montant des travaux d'investissement s'élève à 4 682,00 € HT subvention possible de 40 % (soit 1872.80€ HT de subvention)

Intervention en futaie irrégulière combinant relevé de couvert, dégagement de semis, nettoiement, dépressage et intervention sur les perches. Résineux

Forêt communale de HAUT VALROMEY (Grand Abergement)

Travaux de maintenance : entretien périmètre : débroussaillement manuel de la végétation - peinture des liserés, bornes et leurs repères parcelles A et B

Montant des travaux de fonctionnement s'élève à 2 023.07 € HT

Entretien du parcellaire : débroussaillement manuel de la végétation avec mise en peinture des liserés

Le montant des travaux de fonctionnement s'élève à 481.68 € HT

Travaux d'investissement sur les parcelles 15.x et M.x. consistant en une intervention en futaie irrégulière combinant relevé de couvert, dégagement de semis, nettoiement, dépressage et intervention sur les perches. Résineux Le montant des travaux d'investissement s'élève à **2 731.15 € H.T.** subventionnable par la Région à hauteur de 40% (soit 1092.46 € H.T. de subvention).

Forêt communale de HAUT VALROMEY(Hotonnes)

Forfait plantation Parcelle B

Le montant des travaux de fonctionnement s'élève à 3 540.00H.T.

Travaux consistant en une plantation d'enrichissement.

REMBOURSEMENT PAR LE SIVOM DES FRAIS DE SCOLARITE 2016 - 2017 (DE 2018 052)

Monsieur l'adjoint en charge des finances présente le tableau du SIVOM concernant le remboursement des frais de scolarité aux communes pour l'année scolaire 2016/2017. Le conseil valide les montants pour la commune : Année scolaire 2016/2017 : 21 434.78 €

CONVENTION DE MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA SECURISATION DE L'UNE ALIMENATION EN EAU POTABLE DU PETIT ABERGEMENT (DE 2018 053)

Le conseil, dans le cadre de l'opération de sécurisation du réseau d'adduction d'eau potable de la commune déléguée du Petit Abergement, valide la signature d'une convention de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage d'un montant de 14 625€ H.T. avec l'Agenœ départementale d'Ingénierie de l'Ain qui a pour objet les prestations suivantes :

- cadrage du projet;
- assistance à la passation de la maîtrise d'œuvre, DCE pour un maître d'œuvre, assistance pendant la consultation, analyse des offres ;
- assistance à l'exécution de la maîtrise d'œuvre jusqu'à la sélection des entreprises de travaux : suivi du maître d'œuvre, accompagnement administratif jusqu'à la consultation des entreprises, coordination des divers intervenants (interface avec l'ARS).

LANCEMENT D'UNE CONSULTATION DE MAITRISE D'OEUVRE DES TRAVAUX SUR LE RESEAU D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DU PETIT ABERGEMENT (DE 2018 054)

Le conseil valide le lancement d'une consultation pour la nouvelle maîtrise d'œuvre des travaux sur le réseau d'adduction d'eau potable du Petit Abergement.

<u>DESIGNATION DE NOUVEAUX REPRESENTANTS AU SYNDICAT MIXTE DU PLATEAU DE RETORD (DE_2018_055)</u>

Les nouveaux délégués sont désignés comme suit :

- délégués titulaires :
- *M. ROCHE Jean
- *M. ANCIAN Bernard
- *Mme JAVIS-VILLARD Marie-Claude
- délégués suppléants :
- *M. Bernard GIRAUD-GUIGUES
- *M. LEROY Frédéric
- *M. VINCENT FALQUET Jacques

Le conseil municipal charge M. le maire de transmettre cette délibération à Mme la Sous-préfète de Belley et d'informer Monsieur le Président du Syndicat Mixte de cette décision.

INSTAURATION D'INDEMNITES D'ASTREINTES (DE 2018 056)

Monsieur le Maire indique qu'une période d'astreinte s'entend comme une période pendant laquelle l'agent, sans être à la disposition permanente et immédiate de son employeur, a l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité afin d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail au service de l'administration, la durée de cette intervention étant considérée comme un temps de travail effectif ainsi que, le cas échéant, le déplacement aller et retour sur le lieu de travail. La permanence correspond à l'obligation faite à un agent de se trouver sur son lieu de travail habituel, ou un lieu désigné par son chef de service, pour nécessité de service, un samedi, un dimanche ou lors d'un jour férié.

Le conseil vote la mise en place de périodes d'astreinte dans les cas suivants :

- Tous évènements climatiques exceptionnels et non prévisibles

Sont concernés les emplois suivants : 4 Adjoints Techniques

Les moyens mis à disposition sont les suivants : Téléphone portable

Ces périodes pourront être effectuées par des agents titulaires ou non titulaires

QUESTIONS DIVERSES

Compte rendu des commissions :

Commission travaux : un conseiller signale un stockage de gravats chemin de la Croix Torsant.

<u>Commission scolaire</u>: la porte de l'école a été rabotée. Les bacs pour les semis seront prochainement livrés et les palettes pour les cultures ont été transformées en bac.

Le renouvellement des ordinateurs pour le système école numérique est en cours. Une formation adaptée devra être dispensée aux enseignants utilisateurs.

Commission chemin:

Actuellement une exploitation forestière située En Prafond est en cours. La neige ayant interrompu les travaux, le chantier sera prochainement terminé et nettoyé par l'entreprise. Ces travaux sont exécutés dans le cadre de la soumission à l'ONF.

Commission communication:

La gazette a été imprimée. La formation pour l'utilisation du site Internet est en prévision.

Le groupe de travail pour l'achat d'un nouveau tracteur doit se réunir prochainement.

Commission urbanisme:

Le cabinet Verdi prépare un compte rendu de la réunion avec les personnes publiques associées à destination du public. Ce compte rendu sera disponible et consultable en mairie. La commission est en attente de réponse de la part des services de l'État concernant le gel des permis de construire et autres documents d'urbanisme lié à la non-conformité des stations d'épurations d'Hotonnes et du Petit Abergement.

Commission employés communaux :

Dans un souci d'organisation et de bonne gestion des charges de travail des agents communaux, un chef de service sera prochainement nommé.

Autres points:

L'élu en charge de **la pêche**, demande à ce que le règlement concernant l'étang des Alliettes soit modifié. Il souhaite passer la taille de la maille pour la capture des brochets à 60 cm.

Un conseiller signale les difficultés liées à **l'extinction de l'éclairage public** au Grand Abergement et au Petit Abergement lors des manifestations. Des renseignements seront pris pour prévoir un éclairage ponctuellement lors de ces animations de village.

Échange de terrain entre le syndicat mixte et la commune : Le document d'arpentage du géomètre est toujours en attente. L'intervention de la SAFACT sera demandée pour la rédaction du prochain acte administratif. Un élu signale le mauvais état du parking inclus dans l'échange situé aux plans d'Hotonnes. Il précise que des travaux doivent être réalisés en urgence et que ces travaux seront malheureusement à la charge de la commune et non du syndicat.

Régularisation d'urbanisme : une procédure sera lancée concernant les travaux réalisés sans autorisation situés à la ferme de Bertrand (**cabane dans les arbres**)

Achat de la forêt à Hotonnes : le dossier est en cours ; il manque encore l'avis de la SAFER

Numérotation des rues de Songieu : des administrés ont signalé que la numérotation n'était toujours pas en place. Le prestataire en charge des travaux sera recontacté par la mairie.

Projet de fruitière :

Les sites retenus pour l'implantation de la fruitière sont les suivants : Songieu, Champagne en Valromey, Virieu le Petit et Sutrieu. Une conférence de presse est prévue le 11 mai.

La CCBS lance un appel à candidature pour intégrer le **conseil de développement du territoire**. Les formulaires sont disponibles en mairie.

Eau : un conseiller signale un problème de pression au Jorat. L'entreprise en charge de l'entretien sera contactée par la mairie.

Réunion des adjoints : une date est fixée le 14 mai à 19h

Fin de séance à 23h23